

## EXTRATI DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 MARS 2017

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Michel LEBOUC, Sandrine MARTINS, Christian RUDELLE, Catherine GUERBOIS, Pierrette ROBIN, Denis ANDREOLETY, Françoise GONICHON, Didier CHAUVIN, Jean-Noël GAILLEMARD, Zaïa ZEGHOUDI, Christophe ROCHER, Daniel PERRIER, Robert HUOT, Hélène BISSON, Jacques AZANZA, Jean-Philippe BLOT, Danielle DESCHAMPS, Pascale GRIHAULT, Myriam REBOURG, Sylvie TRIBOUT, Nicolas LAROCHE, Rachid BERROUACHEDI, Michel ATENCIA.

### **Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS EXCUSES** : Mesdames et Messieurs Michèle BERREZAI (pouvoir à M. Jean-Noël GAILLEMARD), Nathalie DEVAUX DAGONNEAU (pouvoir à M. Christian RUDELLE), Maurice DEBAUCHE (pouvoir à Mme Danielle DESCHAMPS), Bruno GUYOT (pouvoir à M. Jacques AZANZA).

**ABSENTS** : Madame Claire JENNEPIN et Monsieur Emmanuel COLLIN.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

❖ *Monsieur Michel LEBOUC donne quelques informations avant d'ouvrir la séance :*

► *Il informe les membres du Conseil que le week-end dernier, plusieurs arbres de la laïcité ont été coupés dans différentes communes dont Magnanville, Rosny-Sur-Seine et Limay. Il dit que les auteurs ne sont pas des gamins, les arbres ont été sciés et les plaques commémoratives ont été dérobées. Il informe également qu'à l'école des Cytises la plaque portant la devise de la République « Liberté, Egalité, Fraternité » a été taguée par une croix gammée. Il dit que les municipalités touchées par ces actes de vandalisme ainsi que l'Association des Libres Penseurs des Yvelines (ALPY) et André SYLVESTRE à l'origine de ces initiatives, ont porté plaintes auprès du Commissariat. Il demande à tous d'être plus vigilants ; la période étant très compliquée.*

*Concernant la sécurité dans les écoles, Michel LEBOUC évoque les diverses réunions constructives avec les responsables de l'école des Marronniers et les parents d'élèves. Il informe qu'une réunion en direction des écoles des Cytises et des Tilleuls ce tiendra le 21 mars prochain et ce, dans le but de les associer aux réflexions engagées.*

*Il rappelle que nous sommes toujours en plan Vigipirate ; les consignes de vigilance et les mesures de sécurité sont maintenus et ce, jusqu'à nouvel ordre du Gouvernement.*

*Il demande aux Présidents d'Associations, aux directeurs d'écoles, aux parents d'élèves de s'associer pleinement à ces mesures et de les adapter pour chaque événement. Il dit qu'après le drame terrible connu sur notre commune, il est important de respecter ces consignes ; la sécurité, la vie de nos administrés passent avant tout même sur les questions financières.*

*Il évoque le rendu fait par le bureau d'études sur les périmètres scolaires et présenté le mercredi 8 mars.*

*Il regrette l'interpellation de la presse ce matin sur une éventuelle fermeture de l'école des Tilleuls. Il dit que ces informations font suite à cette présentation et déplore que certaines personnes prennent des raccourcis non fondés. Il affirme qu'il n'a pas la volonté de fermer ce groupe scolaire mais que des réflexions sont engagées sur des perspectives d'évolutions pour une école « nouvelle génération ».*

*Il dit porter la démocratie participative mais regrette que des fausses informations soient communiquées et que, par conséquent il limitera les réunions avec les responsables d'écoles et les parents d'élèves évitant ainsi tout malentendu.*

## **I - AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION**

Afin de renforcer notre politique de médiation/prévention, il est envisagé à compter de 2017, de bénéficier de deux agents de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.).

Les services de la Sécurité Intérieure, par le biais de la Préfecture, dans une approche plus globale initiée par le Fond Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD) 2017, en lien avec le dispositif de lutte contre le terrorisme, ont procédé à un appel à projet visant à équiper les polices municipales. Les équipes d'A.S.V.P. peuvent être concernés par certains équipements, qui de fait deviennent éligibles à des subventions.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention visant à équiper les deux A.S.V.P. de gilet pare-balles et d'équipement caméra individuelle mobile pour optimiser leurs missions et leurs interventions au quotidien.

Les aides apportées sont estimées à 50% de la dépense, sans excéder 200 € pour chaque équipement.

**Le Conseil, à l'unanimité,**

- **autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention visant à équiper les deux A.S.V.P. de gilet pare-balles et d'équipement caméra individuelle mobile pour optimiser leurs missions et leurs interventions au quotidien auprès de la Préfecture des Yvelines,**
- **autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention au taux maximum ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant ;**
- **Prévoit les crédits nécessaires au budget primitif de la ville pour l'année 2017 ;**
- **Engage cette dépense, si avis favorable, après notification de Monsieur le Préfet des Yvelines.**

## **II - CIG – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES CYBER RISQUES**

Le CIG Grande Couronne va constituer un groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques qui a pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés de prestations de services d'assurances Cyber Risques.

Les collectivités ont pour obligation de remettre régulièrement en concurrence leurs contrats en respectant le formalisme imposé par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et aux articles 75 et 76 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

À cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services.

La convention prévoit que les membres du groupement habilent le coordonnateur à signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. À ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Cependant, les frais de procédure de mise en concurrence et les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement font l'objet d'une re-facturation aux membres du groupement selon les modalités suivantes :

<b>Par strate de population et affiliation au centre de gestion</b>	<b>adhésion</b>
<b>jusqu'à 1 000 habitants affiliés</b>	430 €
<b>de 1 001 à 3 500 habitants affiliés</b>	575 €
<b>de 3 501 à 5 000 habitants affiliés ou EPCI de 1 à 50 agents</b>	635 €
<b>de 5 001 à 10 000 habitants affiliés ou EPCI de 51 à 100 agents</b>	700 €
<b>de 10 001 à 20 000 habitants affiliés ou EPCI de 101 à 350 agents</b>	725 €
<b>plus de 20 000 habitants affiliés ou EPCI de plus de 350 agents</b>	775 €
<b>Collectivités et établissements non affiliés</b>	950 €

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services.

Enfin, la convention prévoit que chaque membre dispose d'un droit de retrait à l'issue d'une période d'un an.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Le Conseil, à l'unanimité,

- Adhère au groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques pour la période 2018-2021,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

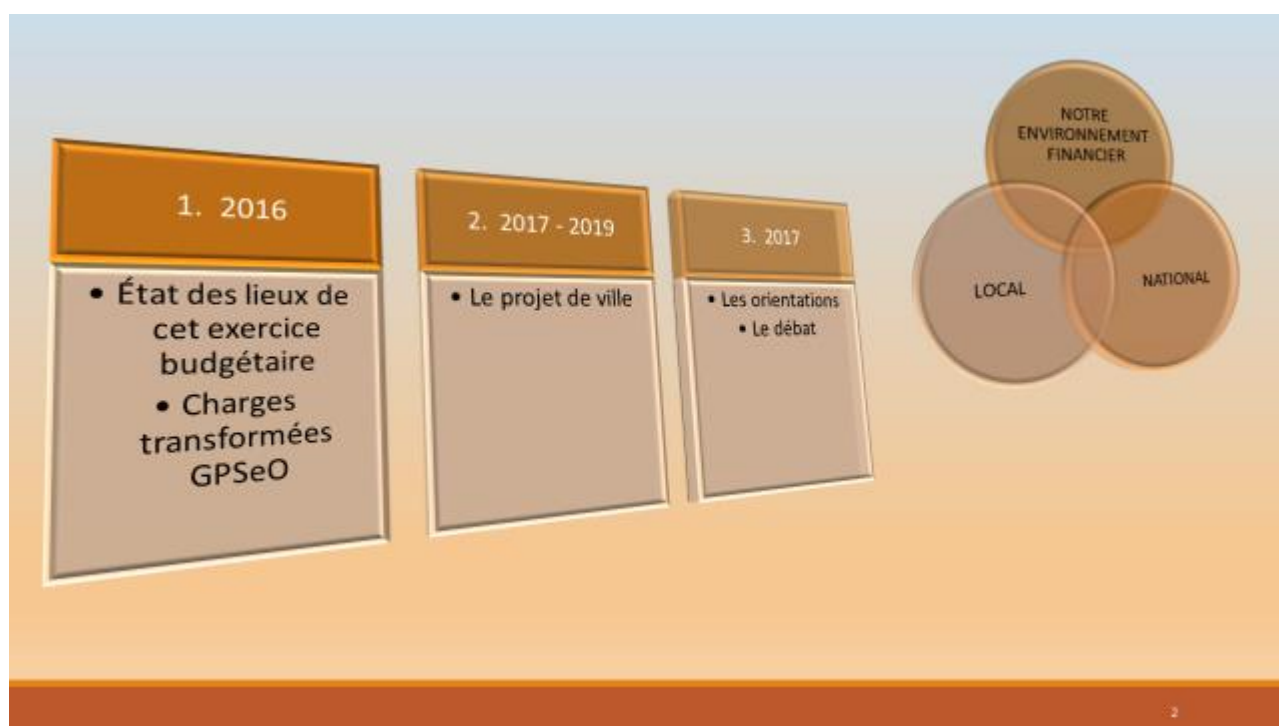
### III - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

Le débat d'orientations budgétaires est présenté en 2 parties :

- la 1<sup>ère</sup> pour l'exercice budgétaire et les charges transférées GPSeO 2016
- la 2<sup>ème</sup> pour les projets de ville.

*Cette 1<sup>ère</sup> partie est présentée dans les grandes lignes : les documents qui suivent donnent des informations générales sur le contexte budgétaire national et local. Il est précisé que la situation financière de la commune est saine et dégage un excédent budgétaire.*





## NOTRE ENVIRONNEMENT FINANCIER

**NATIONAL**

**Loi de Finances pour 2017**

La participation des collectivités locales au redressement des comptes publics.

Cette participation adoptée dans le cadre du pacte de solidarité et de responsabilité prévoit une réduction des concours de l'Etat aux collectivités de 11.5 Mds € avec une pause en 2017

La hausse de la péréquation entre les collectivités se poursuit.

Elargissement du FCTVA pour les dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisés à compter de 2016

**≥ QUID DES RELATIONS DE L'ETAT AVEC LES COLLECTIVITES AU DELA DE 2017 ?**

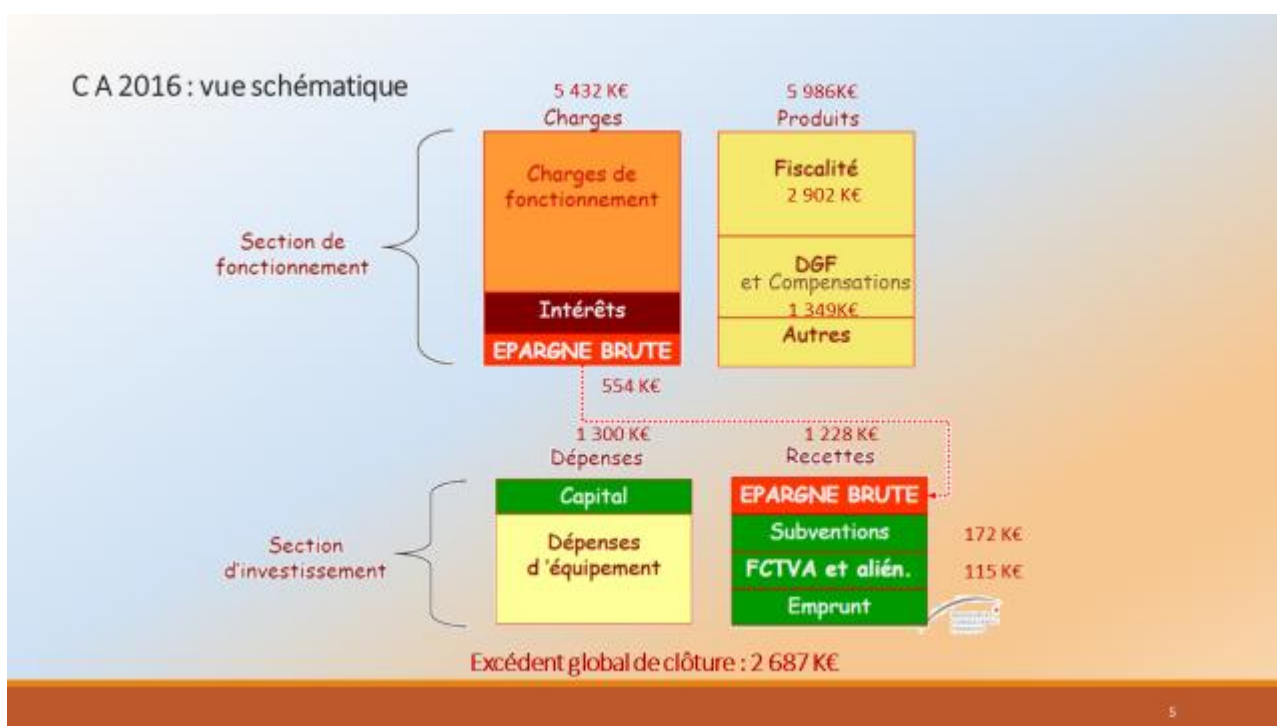
**LOCAL**

**Création de la Communauté Urbaine GPSeO au 1<sup>er</sup> janvier 2016**

Les transferts de compétences ont eu lieu : voirie et espaces publics ; éclairage public ; Plan local d'urbanisme

L'équilibre budgétaire pour 2017 va être modifié et tiendra compte des conséquences financières des charges transférées

3



## CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2016

K€	2014	2015	2016
Charges fct courant strictes	5 093	5 219	5 214
Charges à caractère général	1 579	1 659	1 680
Charges de personnel	2 720	2 821	2 859
Autres charges de gest <sup>o</sup> courante (yc groupes d'élus)	793	739	675
Atténuations de produits	47	65	194
<b>Charges fct courant</b>	<b>5 139</b>	<b>5 284</b>	<b>5 408</b>
Charges exceptionnelles larges *	3	3	15
<b>Charges fct hs intérêts</b>	<b>5 143</b>	<b>5 287</b>	<b>5 423</b>
Intérêts	0	0	9
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>5 143</b>	<b>5 287</b>	<b>5 432</b>

6

## ÉVOLUTION NOMINALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	2015/14	2016/15
Charges fct courant strictes	2,5%	-0,1%
Charges à caractère général	5,1%	1,3%
Charges de personnel	3,7%	1,3%
Autres charges de gest <sup>o</sup> courante (yc groupes d'élus)	-6,9%	-8,7%
Atténuations de produits	38,5%	199,5%
<b>Charges fct courant</b>	<b>2,8%</b>	<b>2,4%</b>
Charges exceptionnelles larges *	-5,1%	359,4%
<b>Charges fct hs intérêts</b>	<b>2,8%</b>	<b>2,6%</b>
Intérêts	s.o.	s.o.
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>2,8%</b>	<b>2,7%</b>

7



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

K€	2014	2015	2016
Produits fct courant stricts	5 673	5 708	5 878
Impôts et taxes	3 743	3 821	3 482
Contributions directes	2 928	2 997	2 902
Dotation communautaire reçue	336	343	15
Reversement FNGIR	138	138	138
Attributions FPIC / FSRIF	76	85	101
Solde impôts et taxes	264	257	325
<b>Dotations et participations</b>	<b>1 356</b>	<b>1 296</b>	<b>1 255</b>
Autres produits fct courant	574	592	1 141
Produits des services	485	507	1 033
Travaux en régie	22	22	25
Produits de gestion	67	63	84
Atténuations de charges	32	62	68
<b>PROD. DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 720</b>	<b>5 819</b>	<b>5 986</b>

8

## INVESTISSEMENT

K€	2014	2015	2016
<b>Dép. d'inv. hs annuité en capital</b>	<b>838</b>	<b>768</b>	<b>1 300</b>
Dép. d'inv. hs dette	838	768	1 300
Dépenses d'équipement	838	711	917
Dépenses directes d'équipement	838	711	917
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	0	0	0
Opérat° pour cpte de tiers (dép)	0	0	383
Dépenses financières d'inv.	0	56	0
Remboursements anticipés	0	0	0
<b>Financement des investissements</b>	<b>2 017</b>	<b>1 635</b>	<b>1 228</b>
Epargne nette	577	532	518
Ressources propres d'inv. (RPI)	478	331	155
FCTVA	287	129	115
Produits des cessions	2	7	0
Diverses RPI	189	195	39
Opérat° pour cpte de tiers (rec)	0	0	383
Fonds affectés (amendes...)	0	9	0
Subventions yc DGE / DETR	962	248	172
Emprunt	0	515	0
Variation de l'excédent global	1 179	867	-72
Excédent global de clôture (EGC)	1 892	2 759	2 687

9



## LA DETTE

K€	2014	2015	2016
Capital	0	0	36
Intérêts	0	0	9
<b>Annuité de dette totale</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>45</b>
Annuité de dette	0	0	45
Produits de fonctionnement	5 720	5 819	5 986
<b>Annuité / Prod de fct</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,7%</b>
Annuité de dette	0	0	45
Population	6 070	6 071	6 089
<b>Annuité / Habitant en €</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>7,4</b>

10

## NOTRE EPARGNE

K€	2014	2015	2016
Produits de fct. courant	5 705	5 771	5 946
- Charges de fct. courant	5 139	5 284	5 408
<b>+ EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>566</b>	<b>487</b>	<b>538</b>
+ Solde exceptionnel large	12	45	25
= Produits exceptionnels larges*	15	49	40
- Charges exceptionnelles larges*	3	3	15
<b>+ EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>577</b>	<b>532</b>	<b>563</b>
- Intérêts	0	0	9
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>577</b>	<b>532</b>	<b>554</b>
- Capital	0	0	36
<b>+ EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>577</b>	<b>532</b>	<b>518</b>

\* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Stabilité de notre épargne nette sur les 3 derniers exercices :  
une recherche d'équilibre entre les charges et les produits ; un levier fiscal faible mais régulier

11

### BASES NETTES D'IMPOSITION

K€	2014	2015	2016
Base nette TH	8 345	8 504	8 311
dont base résidences secondaires		0	0
Base nette FB	7 144	7 186	7 283
Base nette FNB	14	16	16
Base nette TP			
Base nette CFE	0	0	0
<i>Indice d'actualisation TH et FB</i>	1,009	1,009	1,010
<i>Indice d'actualisation CFE</i>	1,009	1,009	1,010

12

### Les taux d'imposition

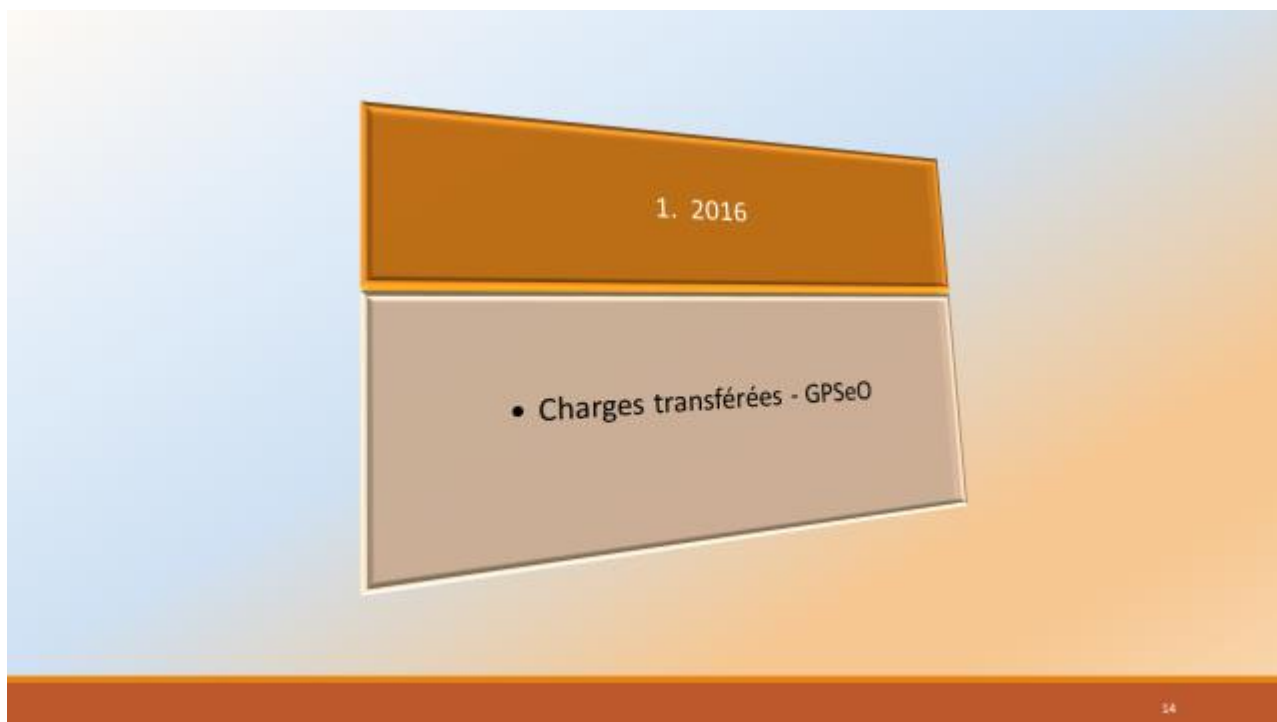
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux TH	17,17%	17,43%	17,60%	17,87%	18,08%	18,26%	18,44%	17,22%
Taux FB	17,75%	18,02%	18,47%	18,84%	19,25%	19,44%	19,63%	19,83%
Taux FNB	96,76%	98,23%	99,68%	100,68%	101,86%	102,87%	103,88%	97,00%

Evolution	Moy.	2010/09	2011/10	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14	2016/15
Taux TH	0,0%	1,5%	1,5%	1,0%	1,2%	1,0%	1,0%	-6,6%
Taux FB	1,6%	1,5%	2,5%	2,0%	2,2%	1,0%	1,0%	1,0%
Taux FNB	0,0%	1,5%	1,5%	1,0%	1,2%	1,0%	1,0%	-6,6%
Taux ménages	0,79%	1,5%	2,0%	1,5%	1,6%	1,0%	1,0%	-3,0%

La commune a baissé son taux de TH en 2016 pour compenser l'augmentation du taux de TH intercommunal. Avec cette baisse, le taux de TH revient à son niveau de 2009 alors que le taux de FB a progressé en moyenne de + 1,6 % par an.

13



### Les charges transférées 2016 et attribution de compensation



Les conséquences financières des charges transférées impactent les résultats.  
Nous percevions jusqu'en 2016 une attribution de compensation positive à hauteur de 342 147 €.  
Pour 2016, tout en tenant compte du protocole financier général de la CU de 119 454 € (compensation baisse fiscalité 2016), notre attribution de compensation devient négative. **Nous avons versé à la CU 141 372 euros.**

**Pourquoi ?**  
La communauté urbaine a estimé les charges transférées à 602 973 euros en fonctionnement. Les dépenses d'investissement n'impactent pas les AC 2016.  
L'ensemble de ces « plus » et de ces « moins » sont donc pris en compte pour le calcul de l'attribution de compensation : - 141 372 euros

**Particularité 2016 :**  
La communauté urbaine a conventionné avec la commune pour que celle-ci assume à sa place la gestion des charges transférées de voirie, d'éclairage et de l'élaboration du PLU pour 2016. Elle remboursera la ville à hauteur des dépenses réelles validées par Monsieur le Trésorier de la ville. **Le montant inscrit à notre compte administratif 2016, en recettes, est de 585 914.60 euros.**

**7 agents techniques transférés - 25 914 mètres de voirie – 684 points lumineux –**  
**L'embellissement (fleurissement, illuminations par ex) reste à la charge de la ville**

15

## Les charges transférées 2017



Sur la base des recommandations de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées), il sera appliqué aux charges transférées et particulièrement à la voirie, un coût moyen annualisé.



Ce coût correspondra à la prise en charge non seulement de l'ensemble des coûts de fonctionnement (entretien de la voirie, propreté, espaces verts...) mais également au coût de renouvellement de ces voies.



**Pour Magnanville : les coûts annualisés**

**En fonctionnement :**

3.40 € pour le mètre de voirie ; 28 € pour la propreté urbaine par habitant ; 85 € entretien par point lumineux ; 7.23 € par habitant pour les espaces verts.



**En investissement :**

12,66 € par mètre de voirie et 150 € par point lumineux.



La CU percevra la Taxe d'aménagement dans le cadre des projets immobiliers. Il a été opté pour un calcul moyen sur 8 ans, ce qui, pour notre commune, permet une recette de 40 833.44 €. C'est une décision de la communauté et non pas une obligation réglementaire.

**AC 2017 provisoire** : - 74 191.84 € (possible présentation budgétaire – Loi de Finances 2017 - AC fonctionnement à 162 525.73€ et AC investissement à - 236 717.57€)

16

*Le projet de ville est l'aboutissement de tous les débats qui ont eu lieu depuis 3 ans ; réunions publiques, rendez-vous avec les administrés et réunions avec les associations.*

***Mr le maire insiste sur le fait que ce projet est pour les magnanvillois et par les magnanvillois.***

***Il dit qu'une ville qui investit est une ville dynamique, une ville qui n'investit pas est une ville qui meurt !***

*Il ajoute qu'investir pour la ville c'est aussi un intérêt commun de partager des projets innovants et financés.*



## Fiche n°1 : Bibliothèque – Médiathèque - Jardin de lecture

### Principe :

Construction d'un équipement public culturel apportant un lieu de vie favorisant le lien social et les nouvelles technologies nécessaires à l'épanouissement des magnanillois et le développement de la Jeunesse.

Travaux évalués à 18 mois. Cible de livraison pour mi-2019.

### Coût prévisionnel :

L'estimation de ce projet pourrait être encadrée à hauteur de **2,5 M €** pour sa construction et son aménagement intérieur – extérieur sur une parcelle du programme de la Mare Pasloue.

### Financement :

- **1 250 000 €** : Fonds propres issus de la plus value immobilière générée par le projet. Négociations tripartites menées par Monsieur le Maire avec l'EPFY et le promoteur dans le respect de la volonté de Monsieur GRENIER de l'implantation d'un espace public culturel sur cette parcelle.
- **620 000 €** : Subvention d'équipements du Département envisagée
- **310 000 €** : Subvention Régionale envisagée
- **320 000 €** : vente de deux pavillons communaux (ex logements d'instituteurs)



## Fiche n°1 : Bibliothèque – Médiathèque

Un fonds de concours CU pour la construction d'un équipement culturel pourra certainement être sollicité (projet étude CU).

Concernant la section de fonctionnement, une subvention de la DRAC est envisageable.

Le développement du projet de mutualisation des équipements avec les communes environnantes porté par Monsieur le Maire pourra également être une aide au financement.

### Plan pluriannuel :

2017 :	100 000 €	➔	Lancement étude du besoin, montage du cahier des charges et lancement du marché public
2018 :	1 500 000 €	➔	1 <sup>ère</sup> tranche des travaux
2019 :	900 000 €	➔	2 <sup>ème</sup> tranche de travaux

19

## Fiche n°2 : Pôle Multi-activités/ Pôle sportif

### Le projet, présenté ci-contre permet :

- de redistribuer l'espace en découpant l'espace public selon ses fonctions (espace sportif/culturel, espace éducatif, espace public/pôle multifonctionnel),
- de fluidifier les flux en ouvrant un nouvel axe et évitant les espaces de retournement congestionnant la circulation et source de conflit entre les usagers,
- de donner du foncier au groupe scolaire des marronniers permettant d'envisager un projet de reconstruction adapté à l'évolution démographique de la ville à moyen terme,
- de reconnecter cet espace à tous les quartiers.



20



## Fiche n°2 : Pôle Multi-activités/ Pôle sportif

### Principe

- Construction d'un pôle multi-activités ouverts au plus grand nombre permettant une diversité des activités (Restauration scolaire, espaces culturels et sportifs, réception, etc...)
- Démolition du gymnase vieillissant et très énergivore qui sera substitué par le gymnase du lycée
- Création d'un terrain synthétique et vestiaires associés en remplacement de terrains actuels
- Implantation d'un petit parc de logements d'environ 50 unités dans la continuité du projet Mare Pasloue permettant un financement de l'équipement public.
- Réaménagement des espaces publics (Stationnement place, circulations douces place / Mare Pasloue)
- Démolitions préfabriqués vétustes et réfections salles de classes dans le bâtiment réfectoire.

Durée des travaux estimés : 24 à 36 mois.

Livraison prévue en 2021 / 2022

**Coût** : L'estimation de ce projet est évaluée à **7 M€**.

21

## Fiche n°2 : Pôle Multi-activités / Pôle sportif

### Financement prévisionnel :

- 1 000 000 € : Subvention Priorité Yvelines
- 800 000 € : Subvention annexes (Région, CU...)
- 1 000 000 € : Plus value Immobilière sur programme logements
- 4 200 000 € : Emprunt communal

### Plan pluriannuel :

2017 :	25 000€	➡	Lancement étude de faisabilité et projection financière
2018 :	290 000 €	➡	Lancement études du besoin, montage du cahier des charges et lancement du marché public
2019 :	2 960 000€	➡	1 <sup>ère</sup> tranche de travaux
2020 :	2 000 000 €	➡	2 <sup>nd</sup> e tranche de travaux
2021 :	1 725 000 €	➡	3 <sup>ème</sup> tranche de travaux

22

### Fiche n°3: Aménagement Entrée de Ville

**Principe :**

Implantation d'un pôle de proximité à destination de la population magnarwilloise comprenant :

- Commerces de proximité (Supermarché, Brasserie, Boulangerie, Boucher, Banque,...)
- Agence Postale et bureau de service Public
- Complexe Hôtelier
- Logements adaptés au vieillissement et au handicap (estimation entre 50 et 70 logements)

**Durée des travaux 24 mois.**

**Livraison prévue fin 2019,**

Financement privé via groupement promoteur.

**Coût :** 41 500 € Coût des études 50% Ville 50% CU. Portage foncier dans le cadre de la convention avec l'EPPFIF.

**Financement :**

- **41 500 €:** Fonds propres Ville

**Plan pluriannuel :**

2017 : 41 500€ - Etude urbaine lancée début 2017 avec la CU,

23

3. 2017

- Orientations

24

## Investissement

➤ Réaménagement cimetière (Relevé de tombes, déplacements, semelles bétons) :	40 000 €
➤ Mise en accessibilité des Bâtiments communaux :	
▪ Ancienne Mairie :	20 000 €
▪ Vestiaires Erables et Pré-ados :	25 000 €
▪ Bâtiment Mare Pasloue :	5 000 €
➤ Plan Numérique Ecole (Fibre + installation solution Amon Ecole) :	3 200 €
➤ subvention Préfecture en attente - Plan de sécurisation des Ecoles :	135 671 €
➤ Prévention de la voie publique (Test 2017 Juin - Septembre) :	25 000 €
➤ AMO Salle Polyvalente ( Etude énergétique + lancement Marché public) :	25 000 €
➤ Etude réduction consommation d'eau Bâtiments publics :	3 000 €
➤ Rénovation Tour Colombier :	30 000 €
➤ Rénovation Candélabres Ecole des Tilleuls :	11 000 €

**Attention : Voirie et éclairage public – Compétence communautaire**

25

## Fonctionnement 2017

- Continuité dans les efforts de gestion particulièrement sur les fluides : eau (audit) et électricité dans nos bâtiments communaux
- Nouvelle organisation des services de la ville – secteur ressources Finances / RH – mutualisation des compétences
- Travail avec les maires des communes proches de Magnanville pour mutualiser nos équipements
- Optimiser nos produits de service : tarification familles plus équilibrée (taux d'effort) pour 2018 et instauration d'une participation financière des familles pour les TAP (par ex tarification périscolaire du matin avec application d'un quotient familial – à noter : arrêt des aides publiques)
- Poursuite du partenariat avec nos associations sportives et culturelles pour optimisation des moyens mis à disposition et meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement
- Entretien de nos bâtiments
- Prévention et médiation : 1 deuxième ASVP et intervention privée spécialisée sur 4 mois

**Attention : entretien de nos espaces verts et voirie ; entretien de notre éclairage public : compétence communautaire**

26

## FISCALITE

### Pour 2017

Evolution prévisionnelle entre 1 et 1,5 des taux de nos taxes locales

### Pour 2018-2019

Il convient d'attendre la mise en œuvre des nouvelles politiques gouvernementales issues des élections présidentielles de 2017. L'effort demandé aux collectivités locales et à leurs établissements publics sera certainement poursuivi et amplifié.

Les mécanismes de péréquation entre collectivités – concernant l'Etat comme nos intercommunalités – devront être expliqués et intégrés à nos perspectives financières communales (protocole financier communautaire, fiscalité communautaire et autres). C'est une question d'équité sur le territoire de la communauté urbaine et de solidarité entre communes et habitants.

27

3. 2017

• Débat

28



La Commission Politique Financière réunie en séance le 6 mars 2017 a émis un avis favorable à la majorité (1 abstention : Nicolas LAROCHE).

**Le Conseil, à la majorité (3 abstentions : LAROCHE, BERROUACHEDI, ATENCIA) approuve les orientations budgétaires présentées ci-dessus.**